



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 26 septembre 2013

Compte rendu affiché le : 3 octobre 2013

Date de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de délégués : 33

Nombre de délégués concernés : 33

En exercice : 33

En exercice : 33

Présents : 19

Présents : 19

Votants : 19

Votants : 19

Présents:

CCPSG : J Y Charbonnier, Besset C, Louat R, Philippon B, Tardy F, A Philippon

CCFL : Séon M, Rousset L, Gonon P,

CCHL: Bruyas JM, Larue M F, Villard P, Berne M, Moralès P, R Bouchut,

SEM : Guyot P

Autres communes: Reynard R, Piot M, Pallandre A,

Secrétaire de séance : Pallandre A

Excusés : Villemagne G, Boudier J P, Vincent G, Lornage F, Lhopital J L, Bussière L, Grange M, Chambonnet M

N°430 Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité suite à l'étude plan de gestion.

Monsieur le Président explique que l'étude géomorphologique et le bilan de l'étude plan de gestion des cours d'eau du bassin de la Coise entraînent un accroissement temporaire d'activité. Il propose de recruter un agent pour une durée d'un mois pour faire face à ce surcroît de travail.

Cet agent assurera des fonctions d'Ingénieur à temps complet avec une rémunération correspondant à l'indice brut de : 379 – indice majoré 349.

Les crédits correspondants ont été prévus au budget primitif 2013.

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical l'autorisation de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité suite à cette étude qui doit être terminée fin octobre 2013.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président a recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20130926-430-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2013

Publication : 02/10/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait à Saint Galmier
Le 26 septembre 2013
Le Président
J Y Charbonnier